



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 4

L'an deux-mille-vingt-quatre et le dix juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 05 juillet 2024 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène –
GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – AUBERT Pierre - SAMPSONI Jean –
VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette –
FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel - IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger

MESNARD Nathalie

MARMOL Cyrielle

BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

REY Bernard à AUBERT Pierre

DELIGNY Yveline à MOYEMONT-GAILDRY Catherine

DEBERES Pauline à URHAHN-BOLLIER Pascale

DURET Nadine à JUVIGNY Daniel

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. POTE Xavier pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

DECIDE

- De nommer M. POTE Xavier, secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU.

Rapporteur : Philippe GRANGE

**OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX : séance du 05 juin 2024 -
séance du 13 juin 2024.**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation des comptes-rendus des réunions précédentes du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Pas de remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

ADOPTE les comptes-rendus des précédentes réunions.

FINANCES

3. CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE

Adjudicataire MOE – Extension Ecole.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUTATIER

OBJET : CHOIX DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROJET REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE COURS VICTOR HUGO ALLEINS (Réhabilitation de bâtiment/construction neuve de bâtiment).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de réaménagement et extension de l'école maternelle cours Victor Hugo sur la commune, la commission des travaux s'est réunie.

Six plis ont été reçus :

1. ATELIER ADP 22 avenue de Verdun 13400 AUBAGNE
2. ATELIER INITIAL 40 boulevard Limbert 84000 AVIGNON
3. CITTA 4 place Coimbra 13090 AIX-en-Pce
4. LENALT ARCHITECTE 35 avenue de Hongrie 13200 ARLES
5. OBRADOR D'ARCHITECTURE 564 boulevard E. Daladier 84100 ORANGE
6. PLÔ ARCHITECTES ET URBANISTES 10 place Pierre Brossolette 13004 MARSEILLE

Au vu du jugement et du classement des offres, elle propose de retenir le candidat suivant :
Groupement CITTA / STRADA Ingénierie
4 place Coimbra – 13090 AIX-EN-PROVENCE.

Montant initial de l'offre qu'il est proposé de retenir :

Montant HT : 77.834,40€ HT

Montant TTC : 93.401,28€ TTC

Motif du choix de l'offre proposé : Offre classée première après analyse et notation selon les critères définis au Règlement de Consultation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) –
CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale
(+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) -
SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL
Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE
Manon.

- **DECIDE** de retenir l'offre du candidat :
Groupement CITTA / STRADA Ingénierie - 4 place Coimbra – 13090 AIX-EN-PROVENCE.
Pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réaménagement et extension de l'école maternelle cours Victor Hugo sur la commune,
Pour un Montant initial de l'offre :
Montant HT : 77.834,40€ HT
Montant TTC : 93.401,28€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2024.

4. CHOIX VEHICULES POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET POUR LA POLICE MUNICIPALE.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : ACQUISITIONS VEHICULES POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET LA POLICE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule électrique pour le service technique ainsi qu'un nouveau véhicule électrique pour la police municipale.

Il fait part des propositions reçues :

Pour les services techniques : Trois offres ont été reçues.

1. GOUPIL pour un camion G6 au prix de 59.187,17€ HT.
2. FORD pour un camion E-Transit au prix de 52.330,00€ HT.
3. IVECO pour un camion eDaily au prix de 64.000,00€

M. le Maire propose de retenir la proposition du Ford Transit

Pour un montant HT de 52.330,00€ et un Montant TTC de 62.796,00€.

Motif du choix de l'offre proposé :

Plateau plus grand – Garantie du véhicule 7 ans – Garantie de la batterie 8 ans – Autonomie de 317 Kms – Poids en charge 1400Kg.

Pour la police municipale : Quatre offres ont été reçues.

1. RENAULT pour un Kangoo au prix de 35 815,22 € HT
2. DACIA pour un Spring au prix de 21 698,55 € HT
3. PEUGEOT pour un 2008 au prix de 41 731,00 € HT
4. KIA pour un Niro au prix de 39 485,00 € HT

M. le Maire propose de retenir la proposition du KIA Niro

Pour un montant HT de 39.485,00€ et un Montant TTC de 47.382,00€.

Motif du choix de l'offre proposé :

Véhicule 5 places - Un grand coffre - Garantie du véhicule 7 ans – Garantie de la batterie 7 ans pour 150.000 kms – Autonomie de 460 Kms –

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

- **DECIDE** de l'acquisition du véhicule FORD Transit au prix de 52.330,00€ HT (62.796,00€ TTC) auprès des Etablissements CARDONA à SALON-DE-PCE, pour les services techniques.
- **DECIDE** de l'acquisition du véhicule KIA Niro au prix de 39.485,00€ HT (47.382,00€ TTC) auprès de KIA à SALON-DE-PCE, pour la Police Municipale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

5. REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : REVISION DU ROLE D'ARROSAGE AGRICOLE. ANNEE 2024.

M. le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de procéder à la révision de la taxe d'arrosage agricole pour l'année 2024.

Arrosage agricole Alleins :

- Le taux actuel est de 145,00 euros l'hectare.
- Pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m², un forfait de 41,00 euros est appliqué.

Arrosage basse pression – Fourniture d'eau brute par la commune de Mallemort :

- Le taux actuel est de 200,00 euros l'hectare

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Il est proposé de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2024, validés par la commission Forêt-Agriculture.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

DECIDE de maintenir les montants de cette taxe pour l'année 2024 à :

Pour l'arrosage agricole Alleins :

- Un taux de 145,00 euros l'hectare.
- Un Forfait de 41,00 euros pour les personnes dont la superficie irriguée est inférieure à 2500 m².

Pour l'Arrosage basse pression – Fourniture d'eau brute par la commune de Mallemort :

- Un taux de 200,00 euros l'hectare.

6. POINT FINANCIER

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

Avancement à mi- année conforme aux engagements tant en fonctionnement qu'un investissement

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

— 30 Juin 2024 —

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 241 396,54	579 939,68	120000,00	0,00	661 456,86
60611	Eau et assainissement	24 700,00	10 520,10	0,00	0,00	14 179,90
60612	Energie - Electricité	200 000,00	113 596,54	0,00	0,00	86 403,46
60618	Autres fournitures non stockables	37 000,00	30 354,25	0,00	0,00	6 645,75
60622	Carburants	20 000,00	9 599,22	12	0,00	10 400,78
60623	Alimentation	15 000,00	9 246,77	0,00	0,00	5 753,23
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	241,39	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	6 127,31	0,00	0,00	8 872,69
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	20 927,91	0,00	0,00	4 072,09
60633	Fournitures de voirie	14 000,00	790,43	0,00	0,00	13 209,57
60636	Vêtements de travail	5 000,00	5 123,79	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures admini	10 000,00	5 772,13	0,00	0,00	4 227,87
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, ca	6 000,00	3 844,30	0,00	0,00	2 155,70
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaire	20 000,00	455,38	0,00	0,00	19 544,62
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et l	147 096,54	0,00	0,00	0,00	147 096,54
611	Contrats de prestations de services	220 000,00	139 501,71	0,00	0,00	80 498,29
613	Locations	28 000,00	14 638,08	0,00	0,00	13 361,92
61521	Entretien et réparations sur terrains	15 000,00	6 062,84	0,00	0,00	8 937,16
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	25 000,00	10 455,58	0,00	0,00	14 544,42
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	30 000,00	13 539,87	0,00	0,00	16 460,13
615231	Entretien et réparations sur voiries	56 000,00	5 389,09	0,00	0,00	50 610,91
615232	Entretien et réparations sur réseaux	14 000,00	3 663,62	0,00	0,00	10 336,38
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	15 000,00	4 824,67	0,00	0,00	10 175,33
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobili	15 000,00	6 176,35	0,00	0,00	8 823,65
6156	Maintenance	65 000,00	25 576,82	0,00	0,00	39 423,18
6161	Primes d'assurances multirisques	20 100,00	20 695,05	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
617	Etudes et recherches	6 000,00	11 850,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers services extérieurs	5 000,00	14 019,15	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00	895,00	0,00	0,00	5 105,00
623	Publicité, publications, relations publiques	90 000,00	41 707,77	0,00	0,00	48 292,23
625	Déplacements et missions	5 000,00	191,75	0,00	0,00	4 808,25
626	Frais postaux et frais de télécommunications	20 000,00	13 448,28	0,00	0,00	6 551,72
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	1 173,48	0,00	0,00	3 826,52
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	4 019,63	0,00	0,00	2 980,37
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	7 342,75	0,00	0,00	10 657,25
6284	Redevance pour services rendus	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachem	0,00	10 834,35	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursements de frais à des tiers	2 000,00	760,00	0,00	0,00	1 240,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	6 574,32	0,00	0,00	3 425,68
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administrati	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	671 081,73	130000,00	0,00	778 918,27
6218	Autre personnel extérieur	63 120,12	19 095,53	0,00	0,00	44 024,59
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (au	40 523,63	18 316,87	0,00	0,00	22 206,76
6411	Personnel titulaire	711 243,19	320 039,46	0,00	0,00	391 203,73

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6413	Personnel non titulaire	208 792,63	104 044,52	0,00	0,00	104 748,11
6415	Congés payés	9 130,14	0,00	0,00	0,00	9 130,14
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	387 940,68	190 471,61	0,00	0,00	197 469,07
6470	Autres charges sociales	18 051,96	10 613,74	0,00	0,00	7 438,22
648	Autres charges de personnel	11 197,65	8 500,00	0,00	0,00	2 697,65
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	30 000 0,00	0,00	30 000,00
73918	Autres versements et restitutions sur fiscalité	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources commu	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements di	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	333 603,46	132 721,66	330 000 0,00	0,00	200 881,80
65131	Bourses	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65188	Autres	500,00	408,24	0,00	0,00	91,76
65311	Indemnités de fonction (élus)	83 000,00	41 605,63	0,00	0,00	41 394,37
65313	Cotisations de retraite (élus)	3 700,00	2 375,32	0,00	0,00	1 324,68
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 000,00	3 123,30	0,00	0,00	2 876,70
65315	Formation (élus)	1 500,00	420,17	0,00	0,00	1 079,83
65561	Contrib. au fonds de compensation des charge	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
65568	Autres contributions	159 000,00	82 628,56	0,00	0,00	76 371,44
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAI	17 303,46	0,00	0,00	0,00	17 303,46
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personne	41 600,00	0,00	0,00	0,00	41 600,00
65818	Autres redevances pour concessions, brevets,	2 000,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	14 000,00	0,44	0,00	0,00	13 999,56
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 055 000,00	1 383 743,07	0,00	0,00	1 671 256,93
66	Charges financières (b)	40 000,00	16 039,67	40 000 0,00	0,00	23 960,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	6 493,01	0,00	0,00	18 506,99
6618	Intérêts des autres dettes	15 000,00	9 546,66	0,00	0,00	5 453,34
67	Charges spécifiques (c)	0,00	2 236,47	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 236,47	250 0 0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 100 000,00	1 402 019,21	0,00	0,00	1 697 980,79
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 100 000,00	1 402 019,21	2902500 0,00	0,00	1 697 980,79
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2023						

$\Delta = 248 \text{ k€}$

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	946,33	0,00	0,00	9 053,67
6419	Remboursements sur rémunérations du person	10 000,00	946,33	0,00	0,00	9 053,67
70	Produits des services, du domaine et ventes	370 000,00	119 310,09	0,00	0,00	250 689,91
7018	Autres ventes de produits finis	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7028	Autres produits / ventes de récoltes et de produit	80 000,00	1 145,05	0,00	0,00	78 854,95
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	1 000,00	0,00	0,00	4 000,00
7032	Droits de stationnement et de location sur la voie	4 000,00	2 091,34	0,00	0,00	1 908,66
7062	Redevances et droits des services à caractère c	2 500,00	2 178,00	0,00	0,00	322,00
7066	Redevances et droits des services à caractère s	2 500,00	768,00	0,00	0,00	1 732,00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'e	185 000,00	89 486,95	0,00	0,00	95 513,05
70688	Autres prestations de services	55 000,00	7 110,00	0,00	0,00	47 890,00
70878	Remboursement de frais par des tiers	25 000,00	9 202,18	0,00	0,00	15 797,82
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ven	9 000,00	6 328,57	0,00	0,00	2 671,43
73	Impôts et taxes	935 000,00	473 028,00	0,00	0,00	461 972,00
73211	Attribution de compensation	861 000,00	430 950,00	0,00	0,00	430 050,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	42 000,00	42 078,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les com: c	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
731	Fiscalité locale	4 542 500,00	668 207,32	0,00	0,00	874 292,68
73111	Impôts directs locaux	1 205 000,00	576 774,00	0,00	0,00	628 226,00
73118	Autres contributions directes	3 000,00	7 024,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publici	153 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	70 000,00	32 172,00	0,00	0,00	37 828,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	95 000,00	45 349,05	0,00	0,00	49 650,95
73154	Droits de placè	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
73172	Taxe de séjour	15 000,00	6 888,27	0,00	0,00	8 111,73
74	Dotations et participations	153 500,00	109 078,43	0,00	0,00	44 421,57
74111	Dotation forfaitaire des communes	89 500,00	45 804,00	0,00	0,00	43 696,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commu	42 000,00	49 740,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	12 000,00	12 049,43	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de	10 000,00	888,00	0,00	0,00	9 112,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	597,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	89 000,00	60 503,46	0,00	0,00	28 496,54
752	Revenus des immeubles	80 000,00	49 215,91	0,00	0,00	30 784,09
75813	Redevances versées par les fermiers et concess	9 000,00	9 636,99	0,00	0,00	0,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1 650,56	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		3 100 000,00	1 431 073,63	0,00	0,00	1 668 926,37
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 100 000,00	1 431 073,63	0,00	0,00	1 668 926,37
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 100 000,00	1 431 073,63	0,00	0,00	1 668 926,37
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2023		0,00				

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	50 000,00	15 248,00	0,00	34 752,00
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	5 000,00	1 938,00	0,00	3 062,00
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	45 000,00	13 310,00	0,00	31 690,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 000,00	5 021,50	0,00	4 978,50
20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et Installations	10 000,00	5 021,50	0,00	4 978,50
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 123 000,00	333 557,86	0,00	789 442,14
2111	Terrains nus	30 000,00	26 407,78	0,00	3 592,22
2113	Terrains aménagés autres que voirie	70 000,00	8 988,00	0,00	61 012,00
2117	Bois et forêts	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	75 000,00	43 777,08	0,00	31 222,92
2131	Constructions bâtiments publics	70 000,00	8 148,00	0,00	61 852,00
2135	Install. générales, agencements, aménagements des constr	185 000,00	0,00	0,00	185 000,00
2138	Autres constructions	148 000,00	110 948,94	0,00	37 051,06
2151	Réseaux de voirie	145 000,00	6 442,80	0,00	138 557,20
2152	Installations de voirie	120 000,00	96 164,77	0,00	23 835,23
21538	Autres réseaux	30 000,00	9 000,00	0,00	21 000,00
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques (MAD)	50 000,00	669,00	0,00	49 331,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	40 000,00	3 610,80	0,00	36 389,20
2182	Matériel de transport	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
2183	Matériel informatique	20 000,00	17 617,44	0,00	2 382,56
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	1 783,25	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	738 832,72	74 971,31	0,00	663 861,41
231	Immobilisations corporelles en cours	738 832,72	74 971,31	0,00	663 861,41
Total des dépenses d'équipement		1 921 832,72	428 798,67	0,00	1 493 034,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 291,45	61 114,92	0,00	84 176,53
1641	Emprunts en euros	145 291,45	61 114,92	0,00	84 176,53
26	Participations et créances rattachées à des participati	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		145 291,45	61 114,92	0,00	84 176,53
TOTAL DEPENSES REELLES		2 067 124,17	489 913,59	0,00	1 577 210,58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 067 124,17	489 913,59	0,00	1 577 210,58
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2023		591 206,08			

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 085 795,65	202 846,72	0,00	882 948,93
1323	Départements	835 795,65	189 984,00	0,00	645 811,65
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amc	250 000,00	12 862,72	0,00	237 137,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	11 340,00	0,00	98 660,00
2111	Terrains nus	110 000,00	11 340,00	0,00	98 660,00
Total des recettes d'équipement		1 995 795,65	214 186,72	0,00	1 781 608,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	662 534,60	181 004,31	0,00	481 530,29
10222	FCTVA	212 534,60	168 690,03	0,00	43 844,57
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	12 314,28	0,00	37 685,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		662 534,60	181 004,31	0,00	481 530,29
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 658 330,25	395 191,03	0,00	2 263 139,22
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 658 330,25	395 191,03	0,00	2 263 139,22
Pour information: R001 Solde d'exécution positif reporté de 2023		0,00			

PETITE ENFANCE

7. ATTRIBUTAIRE NOUVEAU PRESTATAIRE RESTAURATION COLLECTIVE

Rapporteurs : Philippe GRANGE - Eric GUEZOU.

OBJET : CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LA PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE ET LE FOYER RESTAURANT. ATTRIBUTAIRE DU NOUVEAU PRESTATAIRE.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le foyer restaurant prend fin et qu'une consultation a été lancée selon la procédure adapté conformément au code des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

M. le Maire en donne les résultats,
Une entreprise a répondu à l'offre :

- L'entreprise Terres de Cuisine SAS

L'entreprise API n'a pas souhaité répondre à l'offre car ne prend pas en compte la prestation pour le foyer-Restaurant.

Au vu de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise « Terres de Cuisine » SAS présentant l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères du règlement de la consultation. L'offre est conforme techniquement et inférieur au budget alloué économiquement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

DECIDE d'attribuer le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le foyer restaurant à l'entreprise « Terres de Cuisine » ZA de la Horsière – 13870 Rognonas, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 soit le 02 septembre 2024 et courront jusqu'au dernier jour de classe de l'année scolaire 2026/2027.

Les services seront rémunérés selon le nombre de repas consommés par les usagers.

	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Maternelle 4 composantes	3.150	3.323
Elémentaire 4 composantes	3.400	3.587
Maternelle 5 composantes	3.500	3.692
Elémentaire 5 composantes	3.750	3.956
Foyer restaurant 5 composantes	5.600	5.908
Foyer portage 5 composantes	6.000	6.330

Les prix sont réputés fermes et non révisibles pendant la première année à compter du premier jour de livraison.

Au premier janvier de la deuxième année, les prix seront révisés en stricte proportion de l'indice global INSEE de la consommation.

Les prix sont révisibles trimestriellement, à partir de la première date anniversaire selon la formule de révision en vigueur dans le marché.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de la date de notification du marché, et non renouvelable.

AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

8. COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLE (Maternelle et Elémentaire) – EFFECTIFS 2024/2025.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Eric GUEZOU.

Maternelle :

5 classes. La 5^{ème} classe est reconduite pour l'année prochaine.

Une baisse des effectifs : 108 élèves au lieu de 117. Une moyenne de 22 à 23 élèves par classe. 32 enfants en petite section, 42 enfants en moyenne section et 34 enfants en grandes section qui seront répartis sur les 5 classes (deux classes de petite et moyenne section, une classe de petite et grande section, une classe de moyenne section et une classe de grande section)

Personnels en place : 4 ATSEM dont une travaillant 2j/4 + 1 contrat d'apprentissage pour les 5 classes.

Ont été abordé les projets de l'école, la classe de découverte, les projets en collaboration avec les commissions notamment avec la commission environnement, le CADE, la journée camarguaise avec les associations.

Travaux prévus : changement des luminaires pour une mise en leds de l'éclairage.

Elémentaire :

Trois départs d'enseignantes prévus : Mmes GOARAN, BUTTIGIEG et VERSELONE.

Les huit classes sont maintenues.

Le directeur du Péri-scolaire était invité.

Il prévoit trois groupes d'intervention sur la pause méridienne. Ils vont accueillir jusqu'à 72 enfants.

(Pour info. Le Président du péri-scolaire M. SEFIAT a démissionné et a été remplacé par M. Benjamin GENTY).

Projet Oasis sur la désimperméabilisation de la cour de l'école.

Nous avons eu des retards sur les réponses du budget pour le projet réalisé en collaboration avec le Département et le CAUE. Par contre les enfants de la maternelle et les CM1 ont participé activement au projet, ils ont réalisé notamment des maquettes, ils ont participé au projet « ma cour idéale » ont été déçu de ne pas pouvoir voir l'aboutissement des travaux car ils ne commenceront que dans l'été 2025. Nous avons été interpellés par la directrice et les enseignantes donc nous, nous sommes rendus Philippe GRANGE et moi-même dans les classes pour leur expliquer et nous nous sommes engagés à les inviter à l'inauguration de la cour d'école lorsque les travaux seront terminés.

TRANSITION ECOLOGIQUE

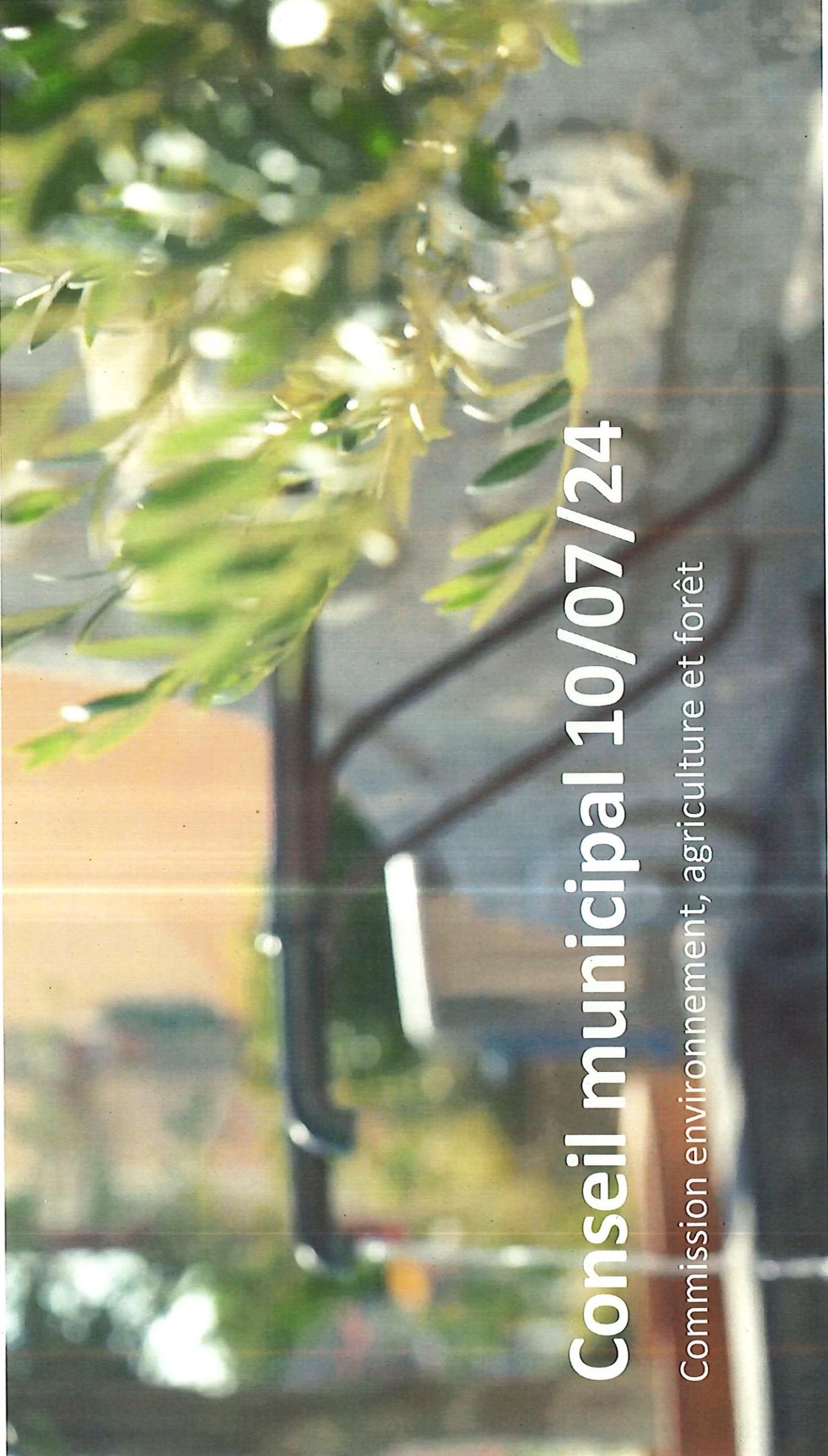
9. CONCOURS ENVIRONNEMENT + POINT ENVIRONNEMENT

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Pascale URHAHN-BOLLIER

POWER-POINT

10.POINT TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (T.E.N) – 2025-2028
Rapporteurs : Philippe GRANGE – Pascale URHAHN-BOLLIER

POWER-POINT



Conseil municipal 10/07/24

Commission environnement, agriculture et forêt

Territoire Engagé pour la Nature



Visite du jury le 22 mai 2024
Bilan TEN 2021 - 2023
Renouvellement TEN 2025-2028

Ø Phyto'

- Protéger nos nappes phréatiques et préserver nos espaces végétalisés comme réservoirs de biodiversité
- Espaces communaux traités sans produits phytosanitaires : toutes les voiries, places et aménagements municipaux, le cimetière, les espaces ludiques et sportifs, les jardins partagés
- Ajout au cahier des charges de l'entretien des espaces verts communaux et sensibilisation des prestataires





Mesures de gestion en faveur de la biodiversité & de l'eau

Formation LPO en salle et sur le terrain avec l'animatrice Natura 2000, adjoints, élus, directeur et équipe des services techniques.

Gestion différenciée des espaces verts.

Préservation de la ressource "eau".

Présentation du guide "Plantons local - PACA" de l'ARBE.

Préconisations en faveur de la biodiversité sur les deux refuges LPO de Craponne et de Piboulon.

Sentier pédagogique

Implication des écoliers dans la création d'un sentier de randonnée pédagogique.

Sensibiliser les citoyens et les visiteurs à la découverte et au respect de notre biodiversité et patrimoine naturel.

Panneaux élaborés avec les écoles.

Inauguration prévue en octobre 2024

Projet de réalisation d'un jardin de simples méditerranéen labellisé végétal local.

Bienvenue

sur le



sentier

Une mascotte

au fil du chemin



Laisse-toi guider par notre mascotte, la tarente commune, qui t'indiquera le chemin à suivre.

À la découverte des milieux naturels d'Alleins

Bienvenue à toi, promeneur, promeneuse. Nous t'invitons, à travers cette petite boucle d'une heure environ, à la découverte des milieux naturels du village d'Alleins.

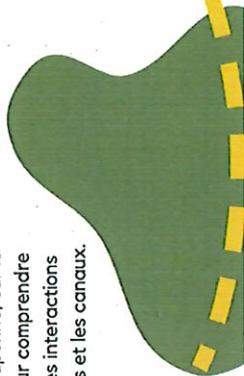
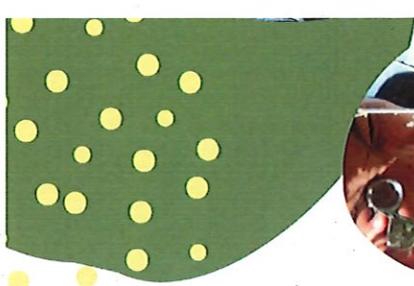
Ce sentier a été créé par les enfants de l'école Victor Hugo, à l'initiative de la mairie et imaginé par l'association La part sauvage à partir de sorties et d'ateliers. Il s'inscrit dans le cadre des dispositifs Territoire Engagé pour la Nature et Atlas de la Biodiversité Communale.

Quatre panneaux pour expliquer la richesse du vivant

et ses interactions

Sur ton chemin, tu croieras des panneaux, comme celui-ci sur la colline, pour te guider dans ton observation :

- au château, face au Luberon pour découvrir ce qu'est la Crau ;
- à l'amandaille, contre un muret pour mieux voir les espèces du village ;
- à côté du petit pont du Craponne, sur le chemin du Pigeonnier, pour comprendre l'importance de l'eau et des interactions entre les champs, les haies et les canaux.



La part sauvage



An
Cic
G
Juli
Lar
Lc
Lc
I
Ne
R

Mise en refuge LPO

Signature d'une charte pour un aménagement et une gestion de deux refuges avec la LPO sur les sites naturels du canal de Craonne et la plaine sèche de la Crau-Piboulon

Réalisation d'inventaires participatifs (en cours)

Transmission de cet héritage aux enfants : sorties pédagogiques avec les CM1-CM2



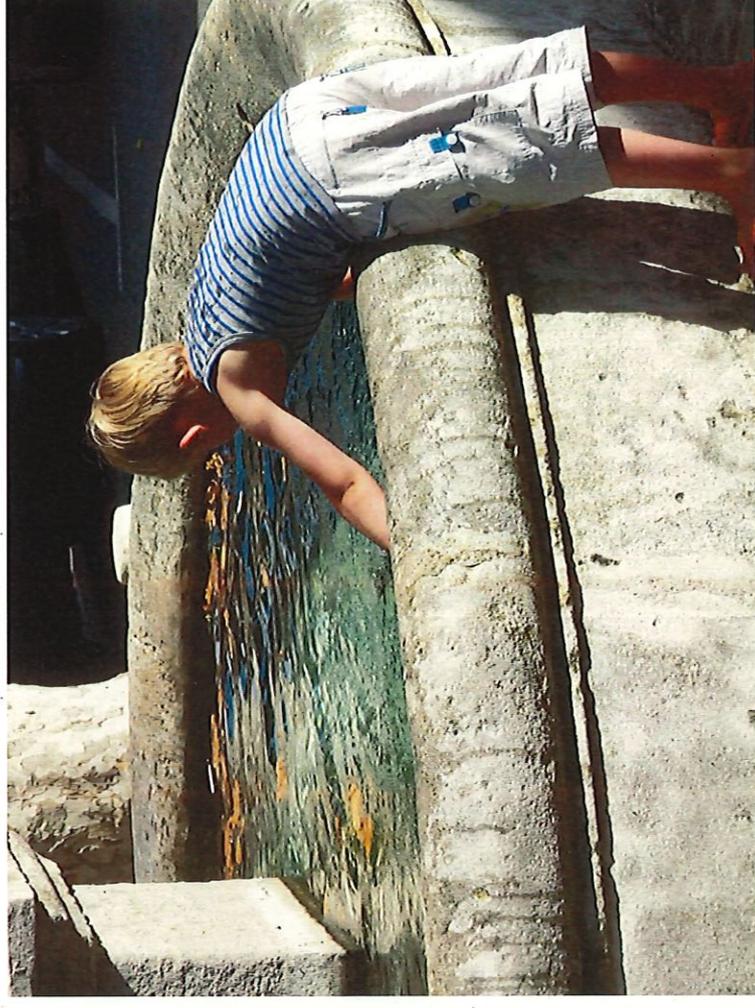
Concours environnement 2024

L'eau, une ressource à protéger

Visite du jury Provence Tourisme le 25 juin 2024

Objectif : identifier des actions ou aménagements mis en place par les communes visant à protéger cette ressource

- Catégories :
- Préserver les espaces fonctionnels de l'eau
- Gérer la rareté de la ressource
- Sensibiliser les citoyens et les usagers aux enjeux de l'eau



URBANISME

11. PROJET DE PREEMPTION SUR DEUX BATIMENTS.

- Ancienne boucherie + appartement – rue de la République
- Hangar (Ancien abattoir) – Avenue Georges Clémenceau

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT-GAILDRY -Hélène VERT – Xavier POTE.

OBJET : ACQUISITION PAR PREEMPTION DU LOT 1 DE LA COPROPRIETE DE LA PARCELLE SECTION G N°664.

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente du bien sis 115 rue de la République, parcelle section G n°664, constituant le lot 1 d'une copropriété, composé de :

- en rez-de-chaussée, un commerce pour une superficie de 74.22 m²,
- au premier étage, un appartement pour une superficie 98.92 m²
- les 586/1000^{èmes} des parties communes générales

Le prix de vente est de 96 500 € (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros)

Cet ancien bâtiment, à la double destination de commerce au rez-de-chaussée et appartement au R+1, fait partie du lot n°1 d'un bâtiment plus important en R+3.

Ce bâtiment est situé en plein cœur du village historique au milieu de la rue de la République, rue commerçante du village et au fond de la traverse de l'horloge avec une perspective sous le beffroi.

Il est donc une partie du patrimoine bâti du village.

Cette acquisition du lot 1 de ce bâtiment s'inscrit dans notre volonté de redynamisation et de mise en valeur du centre historique et économique du village et permettra d'y installer un commerce de proximité qualitatif pour les ALLEINSOIS, les touristes et les personnes de passage dans notre village.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

DECIDE de demander l'acquisition par préemption du lot 1 de la copropriété de la parcelle section G n°664 au prix proposé de 96 500 € (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

OBJET : ACQUISITION PAR PREEMPTION DE LA PARCELLE SECTION G N°61

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente du bien sis avenue Georges Clémenceau, parcelle section G n°61, constitué d'une remise en très mauvais état à usage de garage avec terrain.

Le prix de vente est de 70 000 € (soixante-dix mille euros)

Ce bâtiment en rez-de-chaussée de plus de 250 m² est situé en bordure des anciennes aires de battage du village, classées en zone naturelle (N) et propriété dans leur majeure partie de la commune, tout comme l'ancien moulin à vent également implanté sur cette zone.

Cette petite colline naturelle offre une vue remarquable sur le Luberon, les Alpilles et le Massif des Costes à 360°. Le bâtiment fait partie intégrante de ce site, ce dernier constituant le deuxième site naturel emblématique du village, en miroir avec l'esplanade du Château d'Alleins et une amandaie communale. Cette dernière crée le lien entre les deux.

Cette acquisition représente une opportunité de protéger et revaloriser notre patrimoine foncier et immobilier de cœur de village, le bâtiment étant depuis longtemps à l'abandon. L'objectif poursuivi est d'aménager l'ensemble de cette zone paysagère et riche de biodiversité, tout en préservant les lieux, et de réaliser et d'aménager la bâtisse en un espace culturel et ouvert à destination des administrés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

DECIDE de demander l'acquisition par préemption de la parcelle section G n°61 au prix proposé de 70 000 € (soixante-dix mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

12. MODIFICATION DECLASSEMENT RD 71 ET RD 17D

Reprise en agglomération d'une voie Métropolitaine déclassée en voie communale.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : MODIFICATION DECLASSEMENT RD71 ET RD17D.

Reprise en agglomération d'une voie Métropolitaine déclassée en voie communale.

La commune a pour projet de restructurer certaines voiries en agglomération et notamment, celles formant ses entrées de village.

Il est devenu nécessaire d'améliorer ces voies afin de rendre leur utilisation plus conforme aux conditions de sécurité pour les usagers. Il s'agit également d'assurer l'accessibilité des voies à toutes les formes de déplacement et de prendre compte naturellement les personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, ces voies appartiennent à la Métropole (Aix-Marseille-Provence). Il est donc indispensable de les classer dans le domaine public communal afin de mener à bien ces différentes opérations et après déclassement du domaine public Métropolitain.

Sont concernées les voiries suivantes :

- Route départementale 71 – Avenue Maréchal Leclerc de Hautecloque depuis l'entrée de la zone artisanale de la Ferrage au rond-point Général de Gaulle
- Route départementale 17D – Avenue René Cassin
- Route départementale 17D – Cours Victor Hugo

Les zones concernées sont identifiées sur les extraits cadastraux ci-joints.

Après délibération du Conseil Municipal, la Commission voirie de la Métropole délibérera pour le déclassement définitif du domaine public métropolitain des voies selon les emprises ci-dessus définies et leur classement dans la voirie communale.

Il est précisé que la commune d'Alleins accepte le classement de ces voiries métropolitaines dans le domaine public communal car la Métropole (Aix-Marseille-Provence) participera financièrement à leur rénovation à la suite de l'état des lieux réalisé par leur soin (Ex : aide aux communes, CDDA, etc.)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Philippe GRANGE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121 29,

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel - IAFRATE Manon.

ACCEPTÉ le principe du déclassement du domaine public métropolitain et du classement dans le domaine public communal, des voiries ci-dessus nommées, selon les emprises ci-dessus définies,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIVERS

13.CONVENTION CYBERSECURITE AVEC LA METROPOLE

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE DE SERVICE NUMERIQUE – MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET MOYENS DE COMMUNICATION INFORMATIQUES AU PROFIT DES COMMUNES EN CAS DE CRISE CYBER

Le Numérique est aujourd'hui une des composantes essentielles de l'innovation.

Grâce à l'action d'un groupe de travail transversal regroupant 7 vice-Présidents, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini un agenda numérique et mis en place une instance de « Gouvernance du Numérique ».

Elle s'engage ainsi à développer sur les 3 prochaines années un numérique mutualisé au service des communes, un numérique responsable et vertueux qui permettra de valoriser le patrimoine des données.

Sur ce dernier point, au-delà de se conformer à la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 Novembre 2021, loi REEN, la Métropole MAMP souhaite élargir les objectifs fixés par la loi sur quatre domaines :

- La sobriété des outils numériques et l'usage du numérique au service de la transition environnementale
- L'accessibilité et l'inclusivité des outils numériques
- L'éthique
- La confiance dans le numérique
- Sur ce dernier domaine de la confiance, la Métropole souhaite s'engager dans l'accompagnement des communes dans le cadre d'une crise cyber.

C'est donc d'une part pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement en matière de sécurité mais aussi d'autre part avec une volonté de développement de l'offre de services numériques aux communes, qu'il est proposé aux communes qui le souhaitent de souscrire, une nouvelle offre de service numérique dénommée « convention de mise à disposition de matériels et moyens de communication informatiques au profit des communes en cas de crise cyber ».

Cette offre de service numérique permet la mise à disposition de matériels informatiques et d'outils de communication sous la forme de téléphones mobiles et de boîtes emails dans l'éventualité où la commune subirait une cyberattaque. Elle permet également aux communes de disposer dans un délai relativement court d'outils informatiques et de communication non contaminés par l'attaque et isolés du système d'information communal et métropolitain, et de faire face aux besoins en communication électronique dans l'attente de la fin des analyses Forensic et du redémarrage de ses SI endommagés, tout en évitant de devoir investir dans du matériel qui n'aurait pas d'utilité en dehors de ce cas.

Vu la convention jointe,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Mesdames et Messieurs :
GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

APPROUVE la convention de mise à disposition de matériels et moyens de communication informatiques au profit des communes en cas de crise cyber ci-annexée.

AUTORISE Le Maire ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

14. POINT AVANCEMENT RECRUTEMENT D.G.S.

Information.

Rapporteur : Catherine MOYEMONT-GAILDRY.

Reçus plusieurs candidats. Actuellement une personne a décliné ou les autres ne nous convenaient pas.

Une nouvelle salve d'entretiens sont prévus le 18 juillet 2024.

Nous recevons des candidats avec le centre de gestion qui ne sont pas à notre mesure. Nous avons besoin de personnes qui soient plutôt opérationnelles, qui soient plutôt polyvalentes aujourd'hui, sur la partie RH, comptabilité et juridique urbanisme.

Pour l'instant on se retrouve ou des chefs de protocole ou des DGS qui ne sont plus dans l'opérationnels.

Il est clair que si les prochains entretiens ne donnent rien, il faudra revoir de qu'elle façon organiser le recrutement par une organisation par pole.

Candidat pour le poste Urbanisme : deux personnes seront reçues la semaine prochaine.

15.CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ANIMATION POUR LES TEMPS MERIDIENS.

Mise à disposition d'un agent d'animation pour assurer l'accueil, l'encadrement, l'animation pendant le temps de la pause méridienne.

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ANIMATION SUR LES TEMPS MERIDIENS DE LA COMMUNE D'ALLEINS.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que :

La gestion de l'accueil de la pause méridienne est organisée par la commune d'Alleins. Cette dernière sollicite la mise à disposition de personnel d'animation par le SIVU Collines Durance.

Il est convenu ce qui suit :

= OBJET ET DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

LE SIVU Collines Durance met à disposition de la commune d'Alleins 1 agent d'animation pour assurer l'accueil, l'encadrement, l'animation d'enfants pendant la pause méridienne

La présente convention prendra effet le lundi 2 septembre 2024 et prendra fin le vendredi 4 juillet 2025.

L'accueil est organisé au sein des écoles maternelle et élémentaire cours Victor Hugo, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Durant la durée de la convention, l'agents mis à disposition sera indisponible pendant 4 jours (soit 1 semaine). Le SIVU Colline Durance s'engage à communiquer les dates exactes à la commune d'Alleins 4 semaines minimum avant la période concernée.

En cas d'absence ponctuelle ou organisée d'un des agents du SIVU Collines Durance, son remplacement ne sera pas assuré.

= CONDITIONS D'EMPLOI

Le travail sur le temps de la pause méridienne des agents cités dans l'article 1 est organisé sur une durée de travail de 2h avec amplitude de 11h30 à 13h30.

Des temps de préparation / réunion peuvent être ajoutés aux horaires initiaux avec l'accord des deux parties.

Des heures complémentaires pourront être demandées en plus des heures initialement prévues sur la convention. Un mail devra être envoyé à la référente du projet périscolaire 4 semaines avant la période souhaitée.

= REMUNERATION

La rémunération de l'agent concerné par la mise à disposition sera versée en intégralité par le SIVU Collines Durance.

= REMBOURSEMENT DU COÛT SALARIAL

La commune d'Alleins remboursera mensuellement au SIVU Collines Durance le montant de 18.00€ Net de l'heure et par agent, sur la base de présence effective de l'agent.

= CONTROLE ET EVALUATION DE L'ACTIVITE

Un rapport sur la manière de servir des agents sera établi une fois par an par la Commune de Alleins et adressé au SIVU « Collines Durance ».

Des temps d'échanges entre la Commune et le SIVU Collines Durance seront organisés de manière régulière.

La référente périscolaire du SIVU Collines Durance sera l'interlocutrice privilégiée sur ce projet.

Un état de présence sera transmis au SIVU Colline Durance par la commune le dernier jour de chaque mois.

= FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, en accord entre les deux parties, après respect d'un préavis de trois mois, ou sans préavis en cas de faute disciplinaire.

Vu la convention jointe,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration DELIGNY Yveline) – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale (+procuration DEBERES Pauline) – AUBERT Pierre (+procuration REY Bernard) - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette – FABRE Lionel – JUVIGNY Daniel (+procuration DURET Nadine) - IAFRATE Manon.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel d'animation pour le périscolaire de la commune d'Alleins,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Philippe GRANGE.

Avis de la commune relatif au projet de la société trabet pour l'exploitation ponctuelle d'une centrale mobile d'enrobage à chaud.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société TRABET a déposé une demande d'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour l'exploitation ponctuelle d'une centrale mobile d'enrobage à chaud, dans le cadre de travaux d'entretien et de réfection de l'autoroute A7 entre Avignon Sud et Sénas, sur une plateforme appartenant à l'ECIR Formation, située Chemin des Fumades sur la commune de Mallemort (13370).

Les activités relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L512-7 du code de l'environnement au titre des rubriques :

n° 2521-1 : Station d'enrobage au bitume de matériaux routiers. 1. A chaud. a) Supérieure à 1 500 t/j 1 centrale d'enrobage à chaud (capacité maximale unitaire de 450 t/h à 2% d'humidité) équipée d'un ensemble de stockage d'enrobés longue durée (5 ou 10 silos pour une capacité totale de 1125 ou 2250 t)

n° 2517-1 : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. 1. Supérieure à 10 000 m°. Aire de transit de granulats et agrégats, superficie de l'aire de transit : env. 25 000 m*.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R512-46-1 à R512-46-28,
Vu l'arrêté portant ouverture d'une consultation du public concernant la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement formulée par la société TRABET pour l'exploitation ponctuelle d'une centrale d'enrobage mobile sur une plateforme sise sur la commune de Mallemort en date du 14 mai 2024,

Considérant que dans le cadre de cette procédure une enquête publique est ouverte du mercredi 19 juin 2024 au mercredi 17 juillet 2024 inclus,

Considérant l'article 4 de l'arrêté portant ouverture d'une consultation du public concernant la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement formulée par la société TRABET pour l'exploitation ponctuelle d'une centrale d'enrobage mobile sur une plateforme sise sur la commune de Mallemort en date du 14 mai 2024,

Considérant que la commune d'Alleins est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, le Conseil Municipal doit émettre un avis indépendamment de la consultation du public et au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique sur la demande d'enregistrement correspondante.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- Stockage de matériel sur site avant même d'avoir les autorisations nécessaires
- Aucun panneau de chantier informant de l'activité

- Présence d'un agriculteur bio à proximité immédiate
- Risque de pollution des sols et de l'eau
- Pollution de l'air
- Eclairage intensif la nuit néfaste pour tous les animaux diurnes
- Nombreux camions entre le site et l'Autoroute entre Sénas et Avignon-Sud
- Il semble plus opportun de rapprocher la centrale du lieu d'application
- Proximité d'habitations
- Proximité du domaine de Pont Royal, site touristique majeur pour le département
- Risque d'incendie en cas de mistral qui va se propager à la chaîne des Côtes et Trévaresse

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix Contre et deux Abstentions,

DONNE un avis DEFAVORABLE au projet d'exploitation ponctuelle d'une centrale mobile d'enrobage à chaud, dans le cadre de travaux d'entretien et de réfection de l'autoroute A7 entre Avignon Sud et Sénas, sur une plateforme appartenant à l'ECIR Formation, située Chemin des Fumades sur la commune de Mallemort (13370) pour les nuisances engendrées.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la Commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Rapport d'intervention des pigeonniers

Joint au compte-rendu

Manon IAFRATE

Problématique de la crèche. Pas de réouverture jusqu'après les vacances de la structure. Nous ne savons pas ce qu'il se passe, les agents sont tous en arrêts de maladie.

Philippe GRANGE.

Le Président vient à la permanence pour faire un point chaque semaine.

Je vous rappelle que c'est une association, nous avons une convention d'objectifs avec eux. Les locaux sont communaux.

De nombreux problèmes de recrutement se sont rajoutés à des arrêts maladie en « cascade »

L'objectif est que la crèche réouvre le 26 août dans les meilleures conditions possible. C'est pour cela que nous travaillons dans ce sens avec le président de l'association.

RDV point recrutement le 24/07/2024

*RDV point financier avec le comptable le 23/07/2024
Eric GUEZOU et Philippe GRANGE seront présents à ces 2 réunions*

Lionel FABRE.

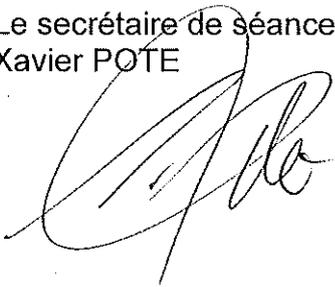
Festivités. 13 juillet : Marché nocturne + animation sur la place de la Mairie,
14 Juillet : Commémoration sur la place de la République.
Réunion avec les associations pour la préparation des fêtes de la St Pierre.

Pierre AUBERT.

Camion garé sur le parking de la gare – Très mauvaise odeur.
Passé le lendemain matin, problème réglé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance.
Xavier POTE



Le Maire,
Philippe GRANGE